

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT "SERVICES CIVIQUES EN RURALITÉ"



UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR DÈS AUJOURD'HUI

EN 2025, L'ÉTAT RENFORCE LE SERVICE CIVIQUE DANS LES TERRITOIRES RURAUX.

Le service civique permet à une commune d'accueillir un jeune de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) souhaitant s'investir dans la vie du village.

C'est une énergie nouvelle au service de projets concrets : solidarité, environnement, culture, sport, citoyenneté.

Accueillir un volontaire, c'est offrir à un jeune une **expérience citoyenne** et valorisante, souvent près de chez lui. C'est un tremplin vers la confiance, l'engagement et l'emploi.

Le volontaire perçoit une indemnité financée en grande partie par l'État : la charge pour la structure d'accueil est donc limitée.

L'AMR59 EST À VOS CÔTÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER ET RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

Un webinaire d'informations avec le SDJES59 et une commune témoin est planifié le

MARDI 18 NOVEMBRE 2025 à 17H00

SE CONNECTER

<https://us06web.zoom.us/j/82307269670>

QUI PEUT CANDIDATER ?

Le dispositif s'adresse à **toutes les communes rurales du Nord** (- 3500 habitants), ainsi qu'à leurs partenaires locaux :

- associations,
- établissements publics (écoles, CCAS, EHPAD, structures culturelles ou sportives),
- ou toute structure œuvrant pour l'intérêt général.

Ces structures peuvent :

- accueillir directement un ou plusieurs jeunes,
- relayer le dispositif auprès de partenaires locaux.



“QUELQUES IDÉES DE MISSIONS POSSIBLES”

- **Solidarité** : Rompre l'isolement des aînés par des visites et activités.
- **Environnement** : Créer et animer un jardin partagé ou une journée nature.
- **Patrimoine** : Collecter la mémoire des habitants du village.
- **Animation d'activités éducatives (péri et extra scolaires)** : Animer des temps éducatifs ou sportifs à l'école ou au centre de loisirs.
- **Citoyenneté** : Participer à la communication et aux projets citoyens de la mairie.
- **Développement local** : Contribuer à l'organisation d'un marché ou d'une fête communale.

TÉMOIGNAGE



Exemple d'une mission de proximité

La commune de Petite-Forêt a accueilli Harmonie, jeune volontaire en Service Civique, pour développer un service de bibliothèque à domicile destiné

aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Cette action a permis de lutter contre l'isolement, de favoriser l'accès à la culture et de créer un lien fort entre la municipalité et ses habitants.

Un bel exemple d'utilité sociale et culturelle du Service Civique dans nos communes.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Structure référente (agrée) : Porter – Encadrer – Suivre

- Elle détient l'agrément, signe le contrat et assure le suivi administratif du volontaire.

Structure d'accueil : Accueillir – Accompagner – Former

- Elle encadre le jeune au quotidien et veille à la qualité de la mission.

Ces deux structures peuvent être les mêmes (commune agréée et accueillante) **ou distinctes** (commune agréée + association partenaire).



**UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE NE DOIT JAMAIS
REEMPLACER OU CONSTITUER UN EMPLOI.
C'EST UN ENGAGEMENT CITOYEN, COMPLÉMENTAIRE À
L'ACTION COMMUNALE.**

COMMENT CANDIDATER ?

Les communes et structures intéressées **complètent le formulaire** de candidature ci-dessous. Ce formulaire présente votre projet de mission et/ou votre **volonté d'accueillir/faire connaître un jeune volontaire**.

Chaque candidature doit être réfléchie et argumentée avec :

- une mission répondant à un besoin réel du territoire,
- un tuteur identifié et des conditions d'accueil claires,
- un respect du cadre du Service Civique (non-substitution à l'emploi).

Un dossier précis et complet aura plus de chances d'être validé rapidement



Cliquer ici pour compléter le formulaire de candidature



C'EST LE MOMENT D'AGIR !

VOUS AVEZ UNE IDÉE DE MISSION ? UN OU PLUSIEURS JEUNES DE VOTRE VILLAGE MOTIVÉS POUR S'ENGAGER ?

CANDIDATEZ DÈS AUJOURD'HUI !

Pour être accompagnées et obtenir l'agrément dans les temps, les candidatures doivent être déposées au plus vite.

Un comité de validation instruira régulièrement les dossiers déposés via le formulaire :

- **Pour les dossiers complets (projet, missions, conditions d'accueil),** un accompagnement sera proposé pour poursuivre la démarche (*demande d'agrément, recrutement, rédaction du contrat et de la convention, accueil du/des jeunes volontaires*).
- **Pour les dossiers incomplets ne pouvant être instruits immédiatement,** un accompagnement adapté sera proposé afin :
 - d'aider à mieux formuler le projet,
 - définir la mission confiée au jeune,
 - garantir le respect du cadre légal



PLUS TÔT LA DÉMARCHE EST LANCÉE, PLUS LES CHANCES D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ ET D'AVOIR UN DOSSIER SOLIDE SONT ÉLEVÉES.



CONTACTS UTILES

Pour toute question / demande d'informations

AMR59 – Association des Maires Ruraux du Nord

✉ contact@amr59.fr www.amr59.fr

sdjes59.servicecivique@ac-lille.fr

Et retrouvez les contacts des tiers de confiance par arrondissement sur le site de l'AMR59.